

CONTRAT DE PRE RESERVATION D'UN APPARTEMENT MEUBLÉ SAISONNIER
situé au Chinaillon-Grand Bornand, Haute Savoie.
« Sur l'Alpe » Capacité : 6 personnes

Coordonnées du propriétaire

François et Christel PERNET

Sur l'Alpe

Le Chinaillon

74450 Grand-Bornand

tél : 06 26 58 05 61 (François)

06 09 49 57 14 (Christel)

e.mail : christel.pernet@duodecim.com

web : www.location-chalet-chinaillon.com

Coordonnées du locataire

Nom

Adresse :.....

.....

.....

Tél :.....

e.mail :

Nombre d'adultes :

Nombre d'enfants :

Location du à 14 heures
au..... à 10 heures

Prix du séjour :.....

Arrhes (30%) :.....

Solde à la remise des clés.

Dépôt de garantie 500 euros à verser à l'arrivée (restitué au départ après état des lieux)

Les charges (eau, électricité) sont comprises dans le montant de la location

Cette location ne sera définitive qu'après réception de :

- Un exemplaire du présent contrat rempli et des conditions générales datées et signées.
- le règlement des arrhes (30%) par chèque bancaire à l'ordre de Christel Pernet ou virement bancaire (coordonnées sur demande):

Au-delà d'un délai de 8 jours après votre première demande de location et sans information de votre part, la pré-réservation sera considérée comme annulée.

Les services réservés sont :

Fourniture du linge (draps, serviettes, torchons etc.)	60€	oui	non
Ménage fin de séjour	50€	oui	non
Ménage (prestation à définir à votre arrivée et selon disponibilité)		16€/h	

Signatures précédées de la mention «bon pour accord»

Fait à

Le

Le propriétaire

Christel Pernet

Fait à

Le

Le locataire

Conditions générales de location d'un appartement meublé
Situé dans le chalet « sur l'Alpe » au Chinailon/74450 Grand Bornand

1. Dispositions générales

Le locataire ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue sur le présent contrat

2. Utilisation des lieux

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux.

Le locataire s'engage à rendre l'appartement, à son départ, aussi propre et rangé qu'il l'aura trouvé à son arrivée.

(une remise en état de propreté sera facturée 50 euros par appartement).

La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers.

Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qu'il en a fait et le maintiendra en état de servir.

Le chalet est non fumeur.

3. Dépôt de garantie ou caution

Le montant du dépôt de garantie est égal à **500 €**

Il est versé au plus tard au moment de l'entrée dans les lieux.

En règle générale, il est remboursé au locataire au moment de son départ, déduction faite, en cas de dégradation des éléments du meublé et des biens mis à disposition, des frais éventuels de remplacement ou remise en état.

Si le cautionnement est insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la somme après l'inventaire de sortie.

4. Nombre d'occupants

Au cas où le nombre de personnes acceptées qui est mentionné dans le contrat serait dépassé, le loueur et le locataire s'entendront à l'amiable compte tenu des charges supplémentaires imposées par la modification de l'occupation.

5. Fourniture du linge

Draps, housses de couette, linge de cuisine et de toilettes peuvent être fournis (service à commander).

6. Animaux

Les animaux peuvent être admis sous certaines conditions.

7. Etat des lieux et inventaire

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des équipements seront faits contradictoirement au début et à la fin du séjour par le propriétaire ou son représentant et le locataire et porteront la signature des deux parties.

8. Paiement

Le montant des arrhes est de **30%** du prix de la location.

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura retourné un exemplaire du présent contrat accompagné du montant des arrhes dans le délai indiqué au recto.

9. Le solde de la location devra être versé à l'arrivée.

10. Interruption du séjour

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis celui du dépôt de garantie dans les conditions indiquées à l'article 3.

11. Conditions d'annulation

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme avant l'entrée en jouissance.

En règle générale, les arrhes restent acquises au propriétaire ; toutefois, elles peuvent être restituées quand le meublé aura pu être reloué pour la même période et au même prix.

Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, passé un délai de 24 heures et sans avis notifié au propriétaire :

le présent contrat est considéré comme résilié, les arrhes restent acquises au propriétaire,

Le propriétaire peut disposer de son meublé.

En cas d'annulation de la location par le propriétaire celui-ci remboursera au locataire le double du montant des arrhes reçues.

Le locataire

(date et signature précédée de la mention «lu et approuvé»)

Le

DESCRIPTIF DES LIEUX

L'appartement « sur l'Alpe » se situe au rez de jardin d'un chalet savoyard traditionnel situé dans le vieux village du Chinaillon au grand-Bornand.

Situé à 1300 mètres d'altitude, le chalet, entièrement rénové à l'ancienne, est constitué de trois appartements de grand standing.

Pour une découverte détaillée de la région : www.legrandbornand.com

A la libre disposition de nos hôtes :

Une buanderie collective avec lave linge, sèche linge et étendages intérieurs.

Un local à skis.

Un jardin d'été arboré et un parking.

90 m²/ chauffage au sol + poêle scandinave à bûches

6 personnes

• Séjour/salle à manger :

Grand Poêle scandinave/télévision/lecteur DVD/prise internet.

• Cuisine : Four/cuisinière électrique/micro ondes/réfrigérateur/lave vaisselle

• salle de bain

• wc

• 1 chambre 1x160x200 (télévision) + salle de bains et wc individuel (*)

• 1 chambre 1x160x200

• 1 chambre 2x80x190

Tous les lits sont équipés de couettes.

NB :

(*) Cette chambre communiquant avec l'appartement, peut aussi être indépendante et bénéficie d'une sortie directe vers l'extérieur.